Association Compagnie l'Audacieuse

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Inscriptions à l'activité

Elles sont prises pour la totalité de la période de travail établie.

L'inscription définitive sera validée dès réception du dossier complet :

- la fiche d'inscription complétée, signée
- le règlement intérieur signé
- le règlement par virement ou chèque bancaire.

2. L'activité théâtrale

2.1 Tenue vestimentaire

Une tenue souple est conseillée (éviter les robes, les jupes). Prévoir une paire de chaussures légères, confortables et propres (de type rythmiques), réservées à la scène.

2.2 Engagement

Chaque participant inscrit doit être motivé, conscient qu'un travail de groupe implique un investissement sur la totalité de la période du travail de création, sa présence engageant le travail collectif. L'assiduité est primordiale pour le bon déroulement et la progression du travail ainsi que la cohésion du groupe.

Après 2 absences non prévenues et/ou non justifiées, le participant ne sera plus considéré comme membre de la Compagnie.

Le participant s'engage à faire le nécessaire pour connaître ses textes dans les délais donnés par l'intervenant pour ne pas mettre en péril le travail collectif.

Chaque participant s'engage à veiller au respect des autres participants, du metteur en scène, des locaux et des équipements fournis.

En cas de détérioration de la salle et/ou du matériel de l'Association par un participant, sa responsabilité pourra être engagée.

2.3 Ponctualité

Les séances démarrent à l'heure précise.

Il est demandé à chacun des participants de respecter les horaires, et d'être présent 5 minutes avant le début et à l'intégralité de la séance.

2.4 Discipline

Pour le bon déroulement du travail, les téléphones portables doivent rester éteints pendant toute la durée de la séance. Le chewing-gum, les boissons (en dehors de l'eau) et la nourriture sont interdits. Un participant perturbant* gravement le travail collectif, refusant toute amélioration dans son comportement et conciliation avec l'intervenant et/ou l'Association pourra se voir exclu sans autre justification. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible. * Dans le cas d'un participant mineur, ses parents pourront être convoqués.

Email: compagnielaudacieuse@gmail.com

2.5 Absences du participant

Le participant doit prévenir de son absence, qui doit rester exceptionnelle, directement l'Association ou le metteur en scène soit par téléphone, soit par mail.

Il ne sera, en aucun cas, procédé au remboursement des séances en cas d'absence ou d'interruption anticipée de la part du participant. Sauf en cas de forces majeures, problèmes de santé ou déménagement, en cours d'année à plus de 35 km, et sur présentation de justificatif.

2.6 Absence de l'intervenant

En cas d'absence, l'intervenant s'engage à trouver un remplaçant ou à déplacer et rattraper les séances de travail manquées, en accord avec la disponibilité des participants.

3. Responsabilité de l'Association

L'association ne serait tenue responsable en cas d'incidents survenus, en dehors des horaires prévus pour les répétitions et les représentations et à l'extérieur de la salle où se déroulent les séances.

L'Association n'est pas responsable des effets personnels laissés à la salle par les participants.

4. Cotisation – Frais d'inscription

La **cotisation** et les **frais d'adhésion** sont dus lors de l'inscription et avant le début d'activité pour la totalité de la période établie. En cas d'interruption imposée, indépendante de la volonté de l'association, aucun remboursement ne sera fait.

Fait à	le
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ». Le participant	Représentant légal Si enfant mineur
Participant NOM: PRENOM:	
Si participant mineur : représentant légal NOM : PRENOM :	

Email: compagnielaudacieuse@gmail.com